

*Questions ouvrières*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** Allez-vous lui reprocher la médiocrité de vos lois?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Un instant. Le Chef du parti néo-démocrate simplifie un peu trop la question lorsqu'il déclare que si nous invitons certains à apporter ou à suggérer des amendements ou des améliorations à notre mesure, c'est que d'une certaine manière nous avouons la paternité d'une loi; par contre, je suppose que si nous ne demandions pas de suggestion sur les améliorations possibles, vous nous traiteriez d'arrogants. Il faudrait savoir.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agissait d'une mesure extrêmement sérieuse, par laquelle nous avons cherché à enrayer l'inflation. Nous avons invité avec sincérité cet organisme à suggérer les améliorations nécessaires, mais sans résultat. Mais c'est chose faite. Le congrès du travail du Canada a manqué là l'occasion d'apporter sa contribution de façon constructive. C'était pourtant, on pourrait le croire, un des domaines à l'égard duquel il était légitime que les travailleurs du pays se fassent entendre, comme d'ailleurs il pouvaient le faire sur d'autres aspects de cette mesure. Je veux croire qu'il est encore temps de le faire.

Voilà pourquoi je fais appel ce soir à la Chambre. Malgré la prise de position du Congrès du travail du Canada, il n'est pas trop tard pour saisir cette occasion et nous l'avons tous entendu dire à plusieurs reprises, le CTC peut encore présenter ses instances au gouvernement. Je crois que c'est, de la part du gouvernement une attitude constructive que de se tenir à l'écoute des associations ouvrières au Canada, et j'invite les syndicats à signaler les choses qui ont besoin d'amélioration. Nous sommes tout disposés à écouter et, quand on nous présente des suggestions constructives, à les examiner avec soin. Je lance de nouveau l'invitation aux syndicats ouvriers.

**M. Broadbent:** Je l'ai fait il y a trois semaines.

**Une voix:** Qu'est-il arrivé aux négociations collectives?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Vous parlez de négociations collectives. Le gouvernement a toujours eu comme politique de maintenir la libre négociation collective et il a résisté aux exigences de certains extrémistes qui, à la Chambre, demandaient simplement la suppression du droit de grève. Les syndiqués qui suivent les délibérations de la Chambre le savent bien et assurément les Néo-démocrates ne peuvent l'ignorer. Telle fut l'attitude du gouvernement. En même temps, nous avons cru que, pour réussir à mater l'inflation, nous devions instaurer un régime provisoire de contrôles sélectifs. Naturellement, c'est une intervention de l'État, provisoire cependant, dans le régime de la libre négociation collective.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** C'est la première fois que vous l'admettez. Vos ministres l'ont nié de même que le premier ministre (M. Trudeau).

**M. Munro (Hamilton-Est):** C'est absurde, et il est étonnant que le député fasse preuve de pareille ignorance crasse.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Munro (Hamilton-Est):** Un bon nombre de porte-parole du gouvernement ont reconnu que les contrôles sélectifs constituaient une intervention provisoire, mais non un refus de la négociation collective.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** C'en est la suppression.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Absurde; c'en n'est pas la suppression. On continue de conclure des ententes collectives. Le député peut aller en consulter les dossiers dans mon ministère. Il y a toujours des négociations qui se poursuivent dans tous les coins du pays. Le député peut aller voir les médiateurs et les conciliateurs de tous les ministères provinciaux du Travail et s'enquérir des ententes conclues, sans que les lignes directrices entrent en ligne de compte, par le processus de la négociation collective.

**Une voix:** Il n'est pas nécessaire de leur parler. Nous négocions avec vous.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Même sans les lignes directrices, dans certains cas, les syndicats conviendraient eux-mêmes que, compte tenu de la rentabilité ou de la productivité d'une entreprise, une hausse de 12 p. 100 ne serait ni justifiée ni possible, et que peut-être une hausse de 10, 8 ou même 7 p. 100 serait convenable. Quoi qu'il en soit, je voudrais dire maintenant qu'il existe évidemment toutes sortes de situations au Canada où, en raison de certaines conditions, il est impossible et irréalisable que des règlements puissent intervenir même au plafond que prévoient les directives. Pourtant, des syndicats sérieux, sincèrement soucieux d'obtenir les meilleurs salaires possibles pour leurs membres doivent être prêts à reconnaître la situation et à accepter des offres moindres. Selon certains députés, c'est nier totalement le principe des négociations collectives, mais ce n'est pas vrai.

**Une voix:** C'est vrai.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Il ne s'agit pas, en termes d'honnêteté intellectuelle de nier totalement le principe des négociations collectives.

**Une voix:** Allons allons!

**M. Munro (Hamilton-Est):** C'est une manière d'intervenir dans le principe des négociation collectives je n'en disconviens pas.

**Une voix:** C'est le détruire.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Un programme de contrôle n'aurait aucun sens s'il ne constituait pas une intervention temporaire, limitée à une certaine période. Il va de soi que le gouvernement n'a pas décidé à la légère de mettre en œuvre un système qui interviendrait temporairement dans le système des négociations collectives.

**Une voix:** Oh non!

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Voilà l'autorité qui se montre à nouveau.